

## **Coopération Internationale - Projets d'étudiants en BTS action commerciale au Lycée Saint-Jean - Attribution d'une subvention**

**M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur :** A la suite d'un partenariat mis en œuvre au Burkina Faso par un professeur d'économie du Lycée Saint-Jean en 2001, deux étudiantes de BTS Action Commerciale ont réalisé un stage à Ouagadougou en juin-juillet 2002 portant sur la recherche de nouveaux débouchés en France pour les produits réalisés par une coopérative féminine, avec le soutien d'Artisans du Monde. Ces deux étudiantes ont bénéficié d'une bourse aux projets internationaux en 2002.

Afin d'assurer la pérennité des relations avec le Burkina Faso et devant l'ampleur des besoins, trois étudiantes en BTS Action Commerciale ont décidé d'effectuer un stage du 22 novembre 2003 au 6 janvier 2004 à Ouagadougou, pour aider une autre coopérative féminine (broderie et couture) à développer ses activités sur le marché local et pour intégrer le réseau de distribution d'Artisans du Monde.

Parallèlement, et toujours à l'initiative de ce professeur d'économie, le domaine d'intervention en matière de commerce équitable s'ouvre cette année à un autre pays, le Pérou. Deux étudiants en BTS Action Commerciale vont se rendre du 22 novembre 2003 au 6 janvier 2004 dans la région de Puno pour soutenir une coopérative féminine de cycles et tricycles.

Compte tenu, d'une part de l'intérêt de ces deux actions en faveur de ces pays en voie de développement et d'autre part du coût des déplacements pour ces lycéens bisontins, il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission Municipale Enseignement Supérieur - Coopération Décentralisée réunie le 4 novembre 2003, d'allouer une subvention de 1 500 € au Lycée Saint-Jean via l'Association OSMOSE des étudiants en BTS.

En cas d'accord, la somme de 1 500 € serait prélevée sur les crédits inscrits au BP 2003 au chapitre 92.04.6574/2805.00400 après transfert du chapitre 92.23.6574.00400.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer cette subvention.

*Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.*